

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALL

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

ID : 074-247400047-20260330-202603_01BIS-DE



SEANCE DU 30 MARS 2026

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 24

Date de la convocation : 23 mars 2026

Présents : NOVEL VERDAN Julie – SAILLET Patrick - HAMONEAU Virginie – BOGILLOT Emmanuel - NICAISE Claudie - MOUCHET Jérémy – CHARDON Patrick - DUBOIS Anne- Gaëlle DELAVOET Jean Pierre – VIGUIER Matthieu – CARRIER Marianne – DESBIOLLES Laurent VAUDAUX Séverine – FOUCHER Guillaume – LETONDAL Vincent- VAUDAUX Célia – MEYNET Thibaud - GREGIS GUEDRON Pauline – DETRAZ Laurent - BOSSON Hervé - GUIBERTI Frédéric VANDERMARLIERE Gilles - DUFOURD Pierrick – ROSAY Mireille.

Absents excusés : /

Absent : /

Pouvoirs : /

Secrétaire de séance : Emmanuel BOGILLOT

N°202603_01bis

OBJET : Détermination du nombre de vice-présidents et des autres membres du bureau

Le conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 ;

Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre ne puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents ;

Considérant que si l'application de cette règle conduit à fixer à moins de quatre le nombre des vice-présidents, ce nombre peut être porté à quatre,

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deux règles précitées, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze,

Considérant que le conseil communautaire peut également prévoir que d'autres conseillers soient membres du bureau, en sus des vice-présidences, sans limitation de nombre,

DÉCIDE

1° De fixer le nombre de vice-présidents à 5

2° De fixer la composition du bureau à 6 à savoir 5 Vice-présidents et le Président.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 074-247400047-20260330-202603_01BIS-DE



Le Secrétaire de séance
Emmanuel **BOGILLOT**

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Emmanuel Bogillot', written over the printed name.

Le Président
Patrick **CHARDON**

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Patrick Chardon', written over the printed name.